



Association des Communes Forestières des Alpes-Maritimes  
Immeuble Nice Leader, bâtiment Apollo, 27 Blvd Paul Montel 06200 NICE  
Tel : 04 97 18 69 19 Fax : 04 97 18 69 37  
Mail : [communesforestieres06@communesforestieres.org](mailto:communesforestieres06@communesforestieres.org)  
Site Internet : [www.boisvivant.com](http://www.boisvivant.com)

## SESSION D'INFORMATION PROGRAMME PREVISIONNEL

### Qui fait quoi en forêt ? : « Enjeux, partenaires et outils des élus pour les projets forêt – bois »

28 mai 2010 – Spéracèdes

*Salle des fêtes – boulevard du Docteur Sauvy (face à la mairie)*

14 h 30 : Accueil des participants et présentation de la session

#### 15 h : La forêt et le bois dans les Alpes-Maritimes

15h : Forêt et filière-bois : chiffres-clefs et éléments de synthèse

Intervenant : Communes forestières

15h15 : Enjeux de la forêt et de la filière-bois locale et rôles des élus locaux

Intervenant : Communes forestières

15h45 : Questions et débat

#### 16h : Les partenaires forestiers des élus : « qui fait quoi en forêt ? »

16h : Tour de table des partenaires : présentation des organismes et institutions de la filière forêt-bois - liens aux prérogatives et projets « forêt-bois » des élus

Intervenants : services techniques de la COFOR 06, de l'ONF, de la DDTM 06, de la DRAAF PACA, du Conseil Général des Alpes-Maritimes, du Conseil Régional, du CRPF, de la coopérative Provence-Forêt, du Syndicat des Forestiers Privés des Alpes-Maritimes, de Fibois 06/83, de la Chambre d'Agriculture ...

17h15 : Questions et débat

17h30 : Pause

#### 17h45 : Les principaux outils territoriaux et financiers des projets forestiers.

Exemples des financements CIMA-POIA, des Chartes Forestières et des Plans d'Approvisionnement Territoriaux

Intervenant : Communes forestières

18h15 : Questions et débat

18h30 : Clôture de la session

Cette session d'information sera suivie par un **dîner-débat** organisé par l'**Association des Maires Ruraux des Alpes-Maritimes**, sur les thèmes de « **l'agriculture et de la forêt dans le département** » (cf programme détaillé auprès de l'Association des Maires Ruraux – 04 89 04 22 70).